

CR SNPTES du CT du 14 mai 2020

Pour ce deuxième Comité Technique de la période, en visioconférence, tous les sièges sont occupés par les représentants dont vos trois représentants SNPTES. Les contraintes de la visioconférence sont désormais bien maîtrisées par l'Administration et les représentants des personnels pour offrir de véritables débats sur les points à l'ordre du jour.

Point 1 : Plan de reprise d'activité (PRA) :

- Présentation du PRA (information)
- Mesures d'organisation (avis)

Point 2 : Référentiel d'activités pédagogiques des Enseignants et Enseignants-Chercheurs (avis)

Point 3 : Valorisation du parcours professionnel des personnels contractuels BIATSS : rémunération (avis)

Point 4 : Subvention de fonctionnement aux organisations syndicales représentatives des personnels (avis)

Point 5 : Dates de fermeture de l'établissement 2020/2021 (avis)

Point 6 : Publication au fil de l'eau 2020 d'un poste de Maître de Conférences (information)

Point 7 : Suivi des propositions et avis du CT du 27 février 2020 et du 30 avril 2020 (information)

Point 8 : Questions diverses

Informations du président

Le président revient sur la situation d'urgence que nous traversons, et sur le cadre des plans de reprise de l'activité qui font l'objet du point 1.

La reprise dans les entités est conditionnée à la **fourniture des EPI** (équipements de protection individuelle : masques, gants...). Il y aura peu d'agents jusqu'au 2 juin.

À cette heure et pour les prochaines semaines, les **usagers étudiants** ne sont pas admis dans les locaux ni sur les campus. Les doctorants sont en revanche assimilés aux personnels et peuvent être autorisés.

Le président rappelle l'obligation pour les personnels en ASA d'avoir posé **5 jours de congé** sur la période jusqu'au 23 mai (date repoussée au 31 mai depuis).

Point 6bis (traité en premier) : Approbation du PV du CT du 20 juin 2019 (avis)

Des modifications de forme sont demandées. Une discussion s'engage à nouveau sur le fond (« catalogue de services » de la Direction du Numérique, qui n'est toujours pas validé et diffusé).

Vote : 8 favorables dont 3 SNPTES (moyennant les modifications demandées), **2 abstentions** (ces représentants voudraient voter sur la version modifiée pour éviter toute incompréhension ou coquille ultérieure)

AVIS FAVORABLE

Point 1 : Plan de reprise d'activité (PRA) :

- **Présentation du PRA** (information)
- **Mesures d'organisation** (avis)

Les mesures d'organisation doivent être soumises à l'avis du CT, en temps normal comme en période d'urgence sanitaire. Le président indique qu'en l'occurrence, **le vote portera sur l'ensemble du PRA** : ce sera plus simple que d'extraire les seules mesures d'organisation, en excluant les mesures regardant le CHSCT, le CA, le président...

Pour le SNPTES, cette proposition va dans le sens d'une plus grande transparence dans la constitution du PRA, et d'une meilleure responsabilisation des différentes instances. Rappelons que le PCA, quant à lui, avait échappé à l'avis du CT.

Chaque agent de chaque service devra **être informé du PRA de son entité**, qu'il intervienne en présentiel ou non. Le PRA de l'UL et ceux des entités (149) ont été rédigés sur une trame établie par la DPSE, qui a fourni un gros travail pour apporter son expertise sur tous ceux produits.

La reprise va s'étaler **du 11 mai au 2 juin**, avec dans cette période seulement **1/3 des personnels admis** sur un site en même temps. Des roulements sont possibles dans la journée, dans la semaine. Les PRA des entités détaillent les procédures à respecter, les étapes à valider, pour organiser le travail sur site et faire face aux risques de contagion. Il est rappelé que **seuls les médecins** (médecins de prévention de l'UL, médecin traitant) sont amenés à connaître l'état de santé des agents, en cas de signes ou de suspicion de contamination.

Le SNPTES a demandé en CHSCT l'ajout de la prise en compte des risques psycho-sociaux (RPS) liés à la reprise, après plus de deux mois d'absence du lieu de travail et face à des situations diverses tant personnelles que professionnelles. Les RPS sont maintenant bien inscrites dans le PRA de l'UL.

Le PRA a distingué **deux niveaux d'exposition**, selon que les métiers sont en contact avec le public ou non.

La reprise est organisée en 4 étapes : 1) organisation du retour sur site (11 mai – 18 ou 25 mai selon nécessité) ; 2) reprise progressive de l'activité ; 3) retour des étudiants prévu en septembre ; 4) activité normale.

Le PRA actuel est centré sur les étapes 1 et 2 pour la période de mai à fin juillet (fermeture d'été). Il est découpé en 4 phases. Au-delà du cadre imposé par le PRA de l'UL, les entités organisent leur reprise au plus proche des réalités, leur PRA étant ensuite validé au niveau UL.

Pendant ces deux phases et jusqu'à la fermeture d'été, le travail à distance reste la règle pour toutes les activités qui le permettent ; les déplacements professionnels restent limités, les réunions et événements sont suspendus.

L'Administration et plusieurs organisations syndicales saluent l'engagement des responsables, de la DPSE et de la DLI (achat et fourniture des EPI), des assistants de prévention, des équipes d'entretien et de maintenance, pour la réalisation de cette étape.

Des interventions visent à s'assurer de la quantité et de la qualité des **EPI** ; de leur distribution progressive en fonction des **priorités de reprise** ; du **principe de confiance** équitable entre personnels (service réputé fait pour les BIATSS en travail à distance, les enseignants et enseignants-chercheurs, les vacataires étudiants...) ; du **soutien aux étudiants** en « fracture numérique » (prêt de PC, fourniture de clé 4G).

Selon les projections, les conditions sanitaires au retour des étudiants seront les mêmes qu'aujourd'hui : il faudra donc **prendre en compte le virus** pour organiser les activités pédagogiques, en fonction des capacités des équipes et des moyens à disposition. La phase 2 de la reprise permettra une première visibilité sur les fonctionnements possibles ; deux niveaux d'accueil des publics pourront être prévus selon la situation : « ouvert » ou restrictif.

Vote : 10 favorables

AVIS FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

Point 2 : Référentiel d'activités pédagogiques des Enseignants et Enseignants-Chercheurs (avis)

Le référentiel est **mis à jour** en particulier pour la conception de cours à distance (construction d'un enseignement avec le SU2IP). Le référentiel n'a pas vocation à se calquer sur la période actuelle, qui appelle d'autres fonctionnements et nécessite des efforts particuliers, mais des adaptations pourraient être faites. La question des moyens se posera alors.

Pour le SNPTES, ce référentiel essaie de calibrer la charge de travail des collègues enseignants et enseignants-chercheurs dans la coordination ou l'innovation pédagogique. Malgré ses défauts il est nécessaire pour assurer le suivi des diplômés et la qualité de l'offre pédagogique de l'UL.

VOTE : 7 pour dont 3 SNPTES, 2 contre, 1 abstention

AVIS FAVORABLE

Point 3 : Valorisation du parcours professionnel des personnels contractuels BIATSS : rémunération (avis)

Les grilles de rémunération des collègues contractuels sont **mises à jour**, conformément à l'engagement de l'établissement de maintenir la référence aux grilles des titulaires. Cette mise à jour prend en compte les dernières mesures de revalorisation PPCR.

Les grilles sont de plus déclinées pour les différents métiers (administration, bibliothèques, sociaux et santé).

Le SNPTES soutient cette démarche d'équité, et sait la rappeler lorsque les collègues contractuels sont laissés en décrochage par rapport aux grilles des titulaires.

Vote : 10 favorables

AVIS FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

Point 4 : Subvention de fonctionnement aux organisations syndicales représentatives des personnels (avis)

La subvention compense l'**insuffisance de locaux** mis à disposition des représentants des personnels. Pour son attribution, une part fixe est attribuée aux organisations représentatives présentes à l'UL, et une part variable est attribuée selon le nombre de sièges au CT.

Son montant et l'application du **principe de répartition** posent des questions d'interprétation en Comité Technique depuis plusieurs mois, alors que le paysage syndical a été modifié **sans augmentation correspondante** de la subvention. Les élus constatent que 7 syndicats sont présents à l'UL ; et que 5 listes sont présentes en CT : la répartition de la subvention doit respecter ces constats.

Le président propose alors de reporter l'avis au prochain CT, en distinguant un avis sur la méthode de calcul, et un avis sur les montants attribués.

Vote reporté

Point 5 : Dates de fermeture de l'établissement 2020/2021 (avis)

Les dates proposées sont :

- Du vendredi 18 décembre 2020 au soir, au lundi 4 janvier 2021 au matin

- Du vendredi 23 juillet 2021 au soir, au lundi 16 août 2021 au matin

soit **23 jours imposés**, comme l'année précédente.

Les fermetures imposées permettent à tous les collègues de bénéficier du droit à la déconnexion, bien pris en compte par l'Administration. Le SNPTES et les autres syndicats sont cependant vigilants sur le nombre de jours de congé dont la pose reste libre, pour permettre l'organisation de chacun en fonction de ses propres impératifs personnels et familiaux.

Vote : 5 pour dont 2 SNPTES, 2 contre, 3 abstentions dont un SNPTES

Les CT se tiennent sur Team à distance et c'était la période des examens.

Une de vos élu(e)s a été dérangée par un coup de téléphone urgent à ce sujet et a préféré s'abstenir n'ayant pas pu tout écouter des échanges sur ce point.

AVIS FAVORABLE

Point 6 : Publication au fil de l'eau 2020 d'un poste de Maître de Conférences (information)

La publication de ce poste de MCF (UFR DEA, laboratoire IRENEE) est autorisée par le ministère, pour rattraper partiellement « l'oubli » de deux postes de professeurs lors de la précédente campagne de publication.

Point 7 : Suivi des propositions et avis du CT du 27 février 2020 et du 30 avril 2020 (information)

Sur deux points, le CA a émis un vote favorable malgré l'avis défavorable du CT. Le point sur le Temps de travail des agents logés par Nécessité Absolue de Service (NAS), qui avait fait l'objet d'un **avis défavorable unanime du CT**, n'a pas été présenté au CA.

Point 8 : Questions diverses

Congés (CGT) : Après le 23 mai, les personnels en ASA devront désormais justifier de la non reprise des gardes d'enfants.

Délai sur les recours (CGT) : Les recours sont prorogés, ils recommenceront à courir un mois après la fin de l'urgence sanitaire.

68 recours sur le classement RIFSEEP à l'UL, soit 2% des BIATSS ; réponse favorable de l'administration à un peu moins de 50% (mises à jour de fiches de poste, prise de nouvelles fonctions).

Jours de grève du 05/12 au 05/03 (4 mois) : 850 jours de grève ; 669 BIATSS, 181 ECH.

Calendrier des concours de la Fonction publique (UNSA) : unanimité des demandes au ministère, qui ne le communique toujours pas ! Cette information est nécessaire en particulier pour la prolongation des contrats des agents non titulaires sur des postes prochainement mis au concours.